



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dans le cadre du Printemps des Poètes, un concours de poésie est organisé pour les établissements catholiques du diocèse de Saint-Denis.

Thème : « La solidarité »

Art. 1 : Tous les élèves et adultes des écoles, collèges, lycées et enseignement supérieur du diocèse sont invités à participer.

Art. 2 : Chaque participant s'engage à respecter ce règlement et la décision du jury.

Art. 3 : Les participants devront créer un poème sur le thème de la solidarité. Ce thème a été choisi du fait de la spécificité de la période que nous vivons. Cependant, les auteurs sont libres de leur création qui pourra soit s'inspirer de l'actualité, soit décliner ce thème de manière plus large. Ce poème sera une œuvre originale, il sera inventé par le candidat lui-même qui devra le signer et lui donner un titre.

Art. 4 : Le poème sera présenté sous une forme libre, au choix du candidat :

- écrit ou dessiné à l'aide de l'ordinateur,
- écrit ou dessiné à la main puis scanné,
- écrit et récité ou chanté sur un fichier audio de type .mp3 (le fichier audio ne devra pas excéder 10Mo)
- écrit et récité, chanté ou mis en scène (accessoires, instruments de musique, ...) sur un fichier vidéo de type .mp4 (le fichier vidéo ne devra pas excéder 10Mo)

Art. 5 : Les œuvres seront adressées par courriel à cdi@saintjau.com au plus tard

le 20 avril 2020

Cet envoi devra comporter les nom, prénom et date de naissance du candidat, le nom de son établissement scolaire et sa classe, le cas échéant.

Art. 6 : Le jury sera composé de membres de l'Enseignement catholique du 93 (enseignants, chefs d'établissement, direction diocésaine).

Art. 7 : Les poèmes seront répartis en 5 catégories : cycle II, cycle III, cycle IV, lycéens et supérieur, adultes (enseignants, personnels, parents d'élèves, ...).

Art.8 : Trois œuvres seront choisies dans chacune des catégories par les membres du Jury. Chaque auteur se verra remettre un prix suivant sa catégorie.

Art.9 : Les poèmes choisis par le Jury feront l'objet d'une publication sur le site de l'Enseignement Catholique de Seine Saint Denis. Une publication regroupant un choix d'œuvres plus large sera également éditée. Un exemplaire sera distribué à chaque établissement du Diocèse. C'est pourquoi les participants au concours s'engagent à envoyer leurs œuvres libres de droits de diffusion (y compris le titre et la signature).

À vos plumes !